

DEPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement d'Orléans

Canton de Chécy

COMMUNE

DE

COMBLEUX

45800

Ce document est destiné à apporter aux habitants de Combleux les informations indispensables pour :

- *connaître le risque d'inondation et ses conséquences prévisibles sur la commune.*
- *connaître les mesures prises pour réduire le risque d'inondation localement.*
- *agir en cas d'annonce d'une crue importante.*

Il reprend une partie des informations générales du Dossier Communal Synthétique (DCS) de février 1997 réalisé par la Préfecture du Loiret.

Il constitue le volet « inondation » du DICRIM de Combleux au titre du décret du 11 octobre 1990.

Ce document est réalisé
avec le soutien méthodologique et financier
du Conseil Général du Loiret,
avec le soutien financier du Conseil Régional du Centre
et de l'EP Loire.



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Les INONDATIONS

sur la Commune de **Combleux**



DEPARTEMENT DU LOIRET

Arrondissement d'Orléans

Canton de Chécy

COMMUNE

DE

COMBLEUX

45800

Sommaire

- page 1 Sommaire, édito**
- page 2 la STRATEGIE municipale**
- page 3 Comment Combleux sera inondée ?**
- page 4 Où sont les zones inondables**
- page 5 Qui est concerné ?**
- page 6 Que font les pouvoirs publics pour réduire le risque ?**
- page 7-8 Que pouvez-vous faire ...
pour réduire les dommages ?**
- page 9 Quand commence l'inondation à Combleux ?**
- page 10 Comment fonctionne l'alerte en cas de crue ?**
- page 11-12 L'alerte a été donnée ...
que faire ?**
- page 13 L'organisation de la commune pour faire
face à une crise inondation**
- page 14 Plus d'information**

Edito

Dans le village, certaines maisons portent les témoignages gravés du niveau des grandes crues du 19^{ème} siècle.

Ils impressionnent les promeneurs alors que les combleusiens y sont habitués au point d'oublier qu'une grande crue peut à nouveau se produire.

Pourtant, au début du mois de décembre 2003, la Loire nous à prouvé que nous ne devrions pas banaliser, voire ignorer, le risque d'inondation.

Avoir conscience de ce risque, connaître ses conséquences sur la commune, envisager les mesures à prendre pour en réduire les effets et savoir que faire en cas d'annonce d'une crue importante sont les principales informations contenues dans ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) élaboré grâce au soutien de la Région Centre, du Conseil Général du Loiret et de l'Etablissement public Loire.

Je remercie plus particulièrement Sandrine Gérard, chargée de mission au Conseil Général et Gérard Creusillet, adjoint au maire, pour l'important travail qu'ils ont fourni pour élaborer ce document.

Bien appréhender le danger que la Loire peut représenter c'est aussi mieux apprécier la chance que nous avons de vivre à ses côtés.

*Le maire,
Jacques Bié*

Ce document est réalisé avec le soutien méthodologique et financier du Conseil Général du Loiret, avec le soutien financier du Conseil Régional du Centre et de l'EP Loire.

Rédaction :

Mairie de Combleux, Gérard Creusillet

Méthodologie :

Conseil Général du Loiret, Sandrine Gérard

Création graphique :

RAMDAM Pixart - 06 70 48 58 15

Crédit photo :

Mairie de Combleux

Impression :

BBV Imprimerie - 02 38 84 16 00



la STRATEGIE municipale



> **L'inondation résultant des crues de la LOIRE constitue une menace très importante à COMBLEUX.**

Les grandes crues du 19^e siècle (1846, 1856 et 1866) avaient inondé une grande partie de la commune, des repères sur les murs montrent le niveau des plus hautes eaux : certaines marques témoignent d'une hauteur d'eau ayant atteint les 2 mètres.

Malgré toutes les mesures de prévision, de protection et de prévention qui ont été ou qui peuvent encore être prises, le risque zéro n'existe pas :

> **COMBLEUX est vulnérable au risque inondation pour plusieurs raisons :**

- en raison de sa situation géographique par rapport au fleuve : seul le haut de la colline est susceptible d'être épargné par les eaux.
- parce que la Route Nationale 60 sur la Bionne sera certainement fermée en cas de crue avec une cote de 8,11 à l'échelle de l'écluse de COMBLEUX. **Combleux serait alors très isolée.**

les grandes crues du 19^e siècle peuvent se reproduire.

Certains quartiers de Combleux restent très exposés, dont celui situé au bord du fleuve; les autres, en retrait restent vulnérables, mais ne seraient pas sous des hauteurs d'eau très importantes.

Une inondation sur la commune de COMBLEUX n'aura certainement pas la rapidité de celle de la montée des eaux d'un torrent de montagne. Un temps de réaction de 2 à 3 jours peut être donné aux habitants concernés pour prendre les dernières dispositions utiles pour réduire les dommages ■

• **COMBLEUX ne dispose pas de moyens humains et matériel** pour assurer immédiatement la sauvegarde des biens et des personnes. Le Maire et son équipe devront gérer les moyens mis à disposition par les équipes de secours.

• **COMBLEUX ne dispose pas d'une salle pouvant héberger les sinistrés** ; la salle existante se situe en zone inondable. Le Maire et son équipe devront organiser le déplacement des administrés qui ne pourront pas rester sur place et qui



La Loire en décembre 2003 au niveau du chemin de la Patatche

Les inondations à Combleux ne sont pas susceptibles de provoquer des pertes en vies humaines, si les mesures de prudence élémentaires sont respectées.



La Loire en crue en 1907

n'auront pas pu se rendre par leur propre moyen vers d'autres lieux d'accueil ■

Dans le contexte de COMBLEUX, La seule stratégie efficace pour faire face à une inondation importante et réduire ses conséquences, est une alerte précoce donnée par le Maire, et une réaction rapide et efficace de la population.



COMMENT Combleux sera INONDÉE

Par le débordement direct de la Loire, en crue cévenole ou mixte.

La Loire connaît 3 types de crue : les plus redoutables pour Combleux sont les crues cévenoles et mixtes.

> "crues océaniques" Les plus fréquentes.

Elles sont provoquées par des fronts pluvieux venant de l'océan apportant des quantités d'eau abondantes sur le Limousin, l'Auvergne et le Bassin Parisien. Ces crues ne sont pas dangereuses pour Combleux. = 1

> "crues cévenoles" Les plus brutales.

Elles résultent de précipitations orageuses d'origine méditerranéenne

survenant en automne (septembre à décembre) ou plus rarement au printemps (mai et juin) sur les Cévennes et les hauts bassins de la Loire et de l'Allier. La crue de Décembre 2003 était de type cévenol. = 2

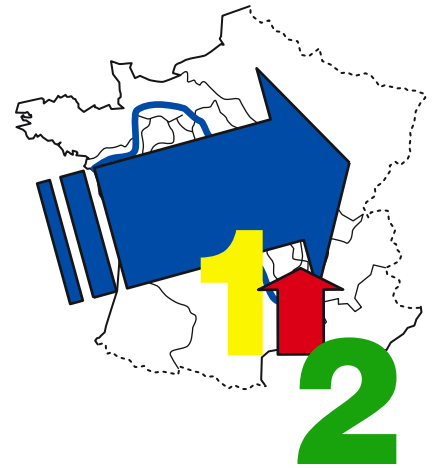
> "crues mixtes"

Les plus rares mais les plus redoutables pour Combleux.

Elles résultent de la concomitance de crues océaniques et cévenoles. Les inondations catastrophiques d'octobre 1846, juin 1856 et septembre 1866 résultaient de crues mixtes.

Par le débordement de la Bionne à cause des crues de la Loire

Le phénomène a pu être observé en Décembre 2003 : Les eaux de la Loire en crue remontent dans le lit de la Bionne et provoquent des inondations qui touchent les zones riveraines de la rivière. La Bionne peut connaître des crues indépendantes de celles de la Loire mais leurs conséquences à Combleux sont peu importantes ■



La montée des eaux est prévisible à 2 jours mais elle est forte, environ 1m50/jour : Il faut avoir organisé et connaître son plan personnel ou familial de sauvegarde au préalable pour ne pas perdre un temps précieux au moment de l'alerte.

Un risque moindre : les crues de débâcle de la Loire

En cas de prise par les glaces du fleuve LOIRE, la débâcle brutale concernerait principalement les habitations situées en rive du fleuve. Le risque est caractérisé par une montée très rapide des eaux lors du dégel. En outre, les blocs de glaces charriés peuvent provoquer

des dégâts importants par frottements et poussées.

Les embâcles surviennent lors d'un froid intense (de -10°, -12°) pendant une période de quelques jours. Les premiers glaçons apparaissent sur les hauts fonds (bancs de sable, de falaise, de vase ou de gravier). Ils se déplacent au fil de l'eau, on dit alors que la LOIRE « charrie ». Les glaçons sont d'abord petits et ronds avec sur le pourtour un bourrelet de glace effrité dû au frottement. Puis, ils se soudent progressivement les uns aux

autres et leur taille augmente. Enfin, si un obstacle survient, les glaçons se soudent définitivement entre eux ; c'est l'embâcle on dit que la LOIRE est « prise ».

La débâcle survient lors d'un réchauffement du climat. Alors, les glaces fondent en partie et se disloquent ; une partie en aval se détache formant un « bouchon » faisant monter très rapidement le fleuve ; c'est là que l'on entend les craquements des glaces qui cèdent sous la pression de l'eau.

Enfin l'ensemble cède sous cette formidable pression et part dans un courant accéléré par ce « débouchage » rapide. Les glaçons se chevauchent lors de cette débâcle formant de véritables murs de glaces.

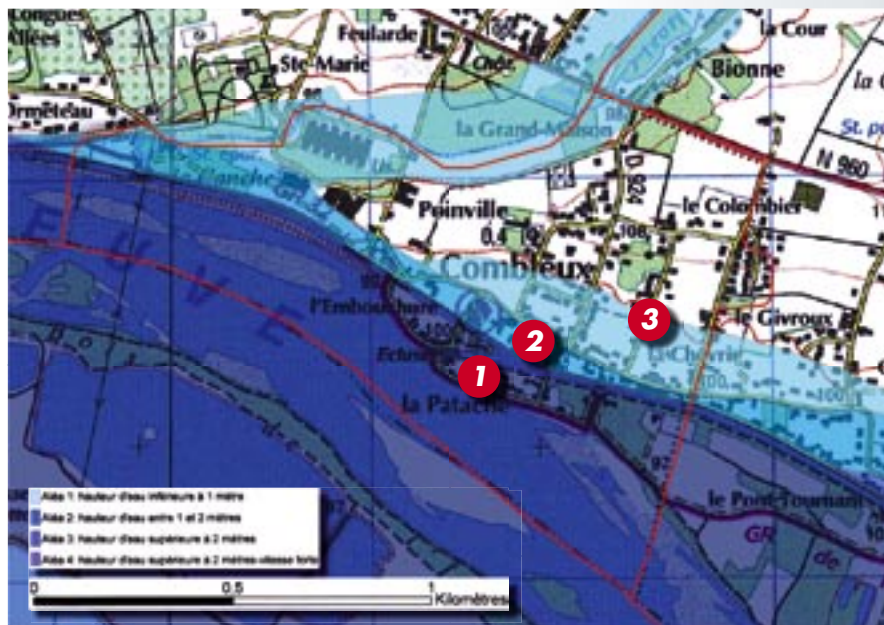
La dernière débâcle de 1983 a détruit le pont de SULLY et provoquée quelques dégâts le long du fleuve (ravinement, dragues détériorées, bateaux de pêche écrasés...) ■



L'embâcle n'est pas à craindre : Elle donne le temps de se préparer pour éviter le pire lors de la débâcle, qui peut, suivant la période de gel, être plus ou moins forte. Il est donc fortement conseillé lors de débâcle, pour ceux qui résident près du fleuve, d'évacuer les lieux afin de ne prendre aucun risque.

Où sont les ZONES INONDABLES ?

Carte des inondations de la Loire de 1846, 1856, 1866



(Source : DDE du Loiret 2003 - Licence de représentation graphique de fichiers IGN SCAN25 n°2004/CUDC/105)

Les hauteurs d'eau et les marques des grandes crues du 19ème siècle

1 + de 2 m d'eau
Chemin de la patache,
Venelle de la Patache,
Rue du front de loire,
Rue aux vaches,
Rue du chemin de l'Eglise.



Une maison sur la Pâtache au lieu dit du Port avec indication des niveaux des crues de 1856 et 1866. Les coffrets électriques seraient inondés.

2 entre 1 et 2 m
Rue du cas rouge.



Marque de la crue de 1866 sur la façade d'une maison de la rue du Cas Rouge.

3 - de 1 m d'eau
Le bas de la Rue de froidure,
Le bas de la rue Aux ânes,
Le bas de la rue de la Pomme de pin.



QUI est CONCERNÉ ?

Les enjeux pour une inondation de type 1846, 1856, 1866.

> Estimation du nombre de logements atteints par les eaux :

Quartier de l'Eglise	6 logements
Quartier de l'île de la Marine	15 logements
Patache	22 logements
Quartier rue des Vignes	15 logements
Ecoles rue de la Mairie	12 logements
Rue de Froidure	22 logements
Rue aux Anes	25 logements
Bord du canal	25 logements

Ce qui représente environs 142 Lgts touchés.

> Population maximale

concernée (Cote à l'échelle de l'écluse de COMBLEUX)

220 habitants soit les 2/3 pour une cote de 8,28 m (crue de 1866)

110 habitants soit le 1/3 pour une cote de 7,28m (crue de 1825)

80 habitants soit 1/4 pour une cote de plus de 6m

> Bâtiments et activités touchées :

Etablissements recevant du public :

E.R.P.	Adresse	Type	Catégorie	Effectif
Salle polyvalente	Chemin du Halage	Type L	4° cat.	80
Mairie	Rue du Cas rouge	Type W	5° cat.	20
Ecoles	Rue du Cas rouge	Type R	5° cat.	50
Restaurant	Rue de l'Embouchure	Type N	5° cat.	50
Eglise	Chemin de l'Eglise	Type V	5° cat.	250

Industrie et artisan :

I.B.M. AXONE : 1100 personnes y travaillent

1 Cabinet d'architecte : il ne sera pas inondé mais isolé entre Loire et Bionne

> Les réseaux risquant d'être perturbés :

- Le réseau d'eau potable dont le point de captage est situé sur la commune de CHECY.
- Le réseau de gaz.
- Le réseau séparatif eaux usées, eaux pluviales. Les eaux usées sont dirigées vers une station d'épuration située au lieu-dit « Le pont Maingault » où elles sont traitées puis rejetées en LOIRE. Cette situation va changer pour évoluer vers le collectif du réseau de l'agglomération, via la station de traitement de La CHAPELLE SAINT MESMIN. Les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel.
- Le réseau électrique même s'il est partiellement enterré.



Les conséquences d'une inondation importante (crues du 19ème) peuvent être :

Dans les zones inondables : logements et bâtiments inondés, coupure des réseaux électriques, de téléphone, de gaz, d'eau potable, mauvais fonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux usées.

Des perturbations dans les secteurs non inondés : coupure des réseaux électriques, de téléphone, de gaz, d'eau potable, mauvais fonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux usées, coupures de routes, services perturbés.

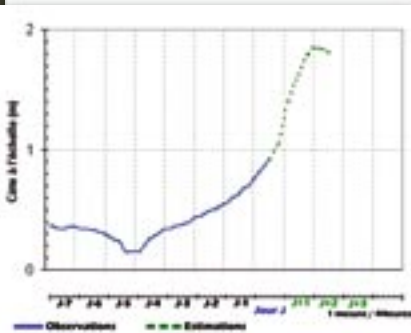
Que font les **POUVOIRS PUBLICS** pour **REDUIRE le RISQUE**



La prévision des crues au niveau du bassin

> **Le réseau CRISTAL** (Centre Régional Informatisé par Système de Télémessures pour l'Aménagement de la Loire) permet de surveiller en permanence l'ensemble des données hydrométriques des 242 stations de mesures du bassin de la Loire. La station la plus proche de Combleux est située à Orléans. Dans le Loiret, la prévision des crues est assurée par la Direction Régionale de l'Environnement Centre, basée à Orléans, qui centralise les données du Réseau CRISTAL.

Grâce à CRISTAL, une crue importante peut être annoncée 2 jours avant qu'elle ne touche COMBLEUX.



Toutes les données sur Internet :
http://www2.centre.environnement.gov.fr/cotes_loire/web/niv-loire.asp

La prévention :

> **Maîtrise de l'urbanisation en zones inondables.**

Le POS (Plan d'occupation des Sols) de Combleux a intégré l'ensemble des dispositions figurant dans le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) élaboré par les services de l'Etat en 2001. Ce document,

consultable en mairie, délimite des zones de risque et fixe des règles d'occupation du sol en fonction du niveau de l'aléa (hauteur et vitesse de l'eau).

Un schéma explicatif des principes de l'urbanisation en zones inondables figure en dernière page du document.

La protection locale :

> **Les levées de la Loire.**

Pour éviter les inondations par les crues les plus fréquentes des levées ont été édifiées à partir du XIIème siècle, sur la majeure partie du cours de la Loire moyenne. Des déversoirs ont été aménagés dans les levées, à la suite des crues de 1846, 1856 et 1866, pour réduire le risque de rupture en dérivant dans le val une partie du débit de la crue dès que son niveau dépasse un seuil. Les levées de la Loire dans le Loiret appartiennent toutes à l'Etat qui les entretient, les surveille et les renforce. Un programme de renforcement des levées a été engagé par l'Etat en 1970 et se poursuit encore aujourd'hui.



A Combleux, le renforcement de la levée a été réalisé en 1998. Les travaux ont consisté en la pose de palplanches en pied de digue dans le lit de la Loire sur une longueur de 300 m environ. Coût : 304 898,03 Euros. Des travaux de restauration du perré de la digue seront aussi réalisés après le déroulement d'une étude d'impact.

La protection éloignée :

> **Le barrage écrêteur de VILLEREST**



Le barrage de Villerest situé sur la Loire en amont de Roanne permet de réduire le débit maximal des crues en Loire moyenne et de gagner quelques dizaines de centimètres sur le niveau maximal.

Il est exploité par l'Etablissement Public Loire.

Pour la crue de décembre 2003, Villerest a prélevé environ 1 000 m3 sur le volume de la crue et a permis un abaissement de 50cm du niveau de la Loire dans le val d'Orléans ■

En cas de crise, les levées de la Loire sont surveillées 24h./24 par les services de la D.D.E. du Loiret.

Que POUVEZ-VOUS FAIRE pour REDUIRE les DOMMAGES ?



DES MESURES DE PRÉVENTION À PRENDRE DÈS AUJOURD'HUI.

Notez bien les points suivants, éventuellement, conservez ce document !

Renseignez-vous sur la hauteur atteinte par les plus hautes eaux connues dans votre quartier (à la mairie ou sur www.centre.environnement.gouv.fr, le site de la DIREN Centre). Ensuite, dans votre logement, vérifiez si vous avez une zone habitable située au dessus des plus hautes eaux. Vous pouvez dès à présent y placer vos papiers et vos biens les plus précieux. Cette zone vous servira aussi de refuge en cas d'inondation.

Préparez votre plan personnel ou familial de sauvegarde. Dressez la liste du contenu de votre « kit inondation », que vous devrez constituer et emporter en cas d'annonce d'une inondation : une radio et ses piles de rechange, une lampe de poche, les médicaments en cas de suivi d'un traitement médical, les papiers importants (papiers d'identité, documents relatifs à l'assurance, factures, chéquier, carte bleue ...), quelques vêtements de rechange (dont un imperméable et des bottes). Si vous avez de jeunes enfants pensez à leur alimentation et à l'équipement nécessaire à leur confort.

Vérifiez que votre contrat d'assurance prévoit la prise en charge des frais de nettoyage et d'assèchement de votre habitation si elle est inondée. Pensez aussi à regarder si le niveau de garantie choisi est suffisant, en prenant comme base la valeur de vos biens situés dans la zone inondable (sous les plus hautes eaux).

Faites vérifier l'arrimage des citernes de gaz et/ou de fuel.

Apprenez où se situe le disjoncteur électrique ou les robinets d'arrêt des circuits d'eau ou de gaz. Il faudra les fermer en cas d'inondation et particulièrement en cas d'évacuation

Placez tous les produits chimiques ou polluants hors de la zone inondable ou dans une armoire étanche, afin d'éviter toute pollution.

Évitez de mettre toutes les installations sensibles dans un sous-sol ou un rez-de-chaussée inondables (électroménager lourd, chaudière, équipements sensibles...).

Stockez à l'étage, hors du niveau inondable, vos biens irremplaçables : papiers importants, photos...

MAIRIE DE COMBLEUX

Tél. : 02 38 55 11 13

Fax : 02 38 21 64 84

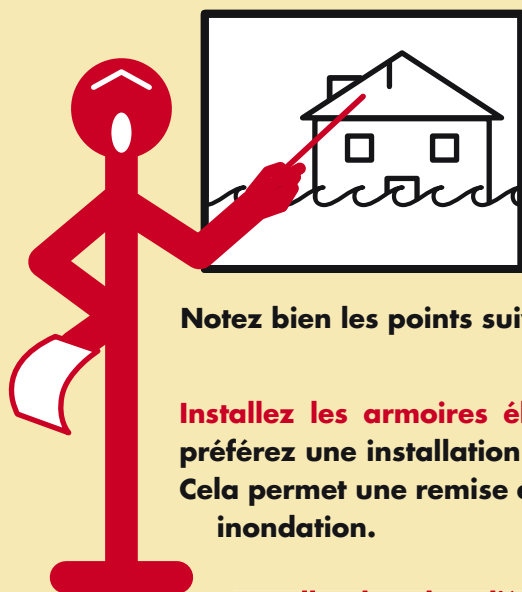


PROTECTION !

Batardeaux, clapets, pompes...

Pour être efficaces, les systèmes de protection doivent être adaptés aux conditions d'inondation et à la structure de votre habitation.

Demandez conseil à un professionnel du bâtiment.



AU MOMENT DE CONSTRUIRE OU DE RÉABILITER VOTRE LOGEMENT.

Notez bien les points suivants, éventuellement, conservez ce document !

Installez les armoires électriques au-dessus des plus hautes eaux connues et préférez une installation électrique descendante plutôt qu'une installation basse. Cela permet une remise en route plus rapide et limite les courts-circuits lors d'une inondation.

Installez les chaudières et la production d'eau chaude au-dessus des plus hautes eaux connues et évitez les chaudières au fioul.

Préférez des matériaux hydrofuges pour les cloisons ou l'isolation.

Traitez les portes et les encadrements de fenêtre avec un produit étanche si elles sont en bois.

Créez une zone de mise en sécurité des personnes (par exemple un étage avec une ou des issues facilement accessibles en cas d'évacuation par les secours). Cet espace pourra être utilisé comme lieu de vie dès votre retour, après l'inondation.



Ces consignes n'ont aucun caractère obligatoire!

Elles aident les personnes qui demeurent en zone inondable à se préparer à l'inondation en vue de réduire les dommages et de limiter les coûts de remise en état.

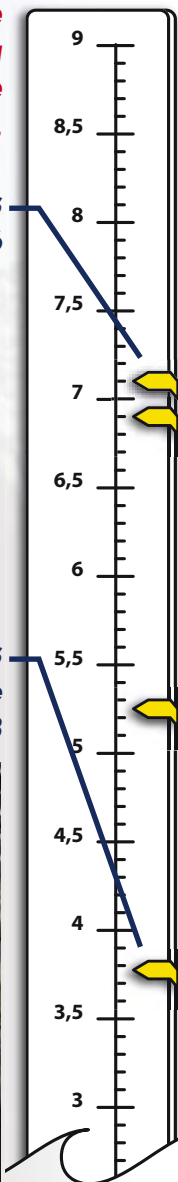


QUAND COMMENCE L'INONDATION à Combleux

Correspondance des niveaux à l'échelle locale de la Patache.

8,11 mètres
Cru de juin 1856

5,52 mètres
Cru de décembre 2003



Niveaux des crues à l'échelle d'Orléans

(Echelle réglementaire d'annonce)

Cru de 1856
Cru de 1866
débit atteint de 8500 m³/s

Cru de 1907

Cru de décembre 2003
débit atteint de 3000 m³/s



- Tout le bas de Combleux est inondé,
- La N60 est coupée à cause de la remontée de la Loire qui fait déborder la Bionne.
- Seul le haut de Combleux est hors d'eau.



3,75 mètres à l'échelle d'Orléans, dégâts à Combleux (Cru de décembre 2003)

- les sous-sols de l'usine IBM sous environ 1m d'eau,
- la station d'épuration a été noyée,
- les terres des pâtures (80cm d'eau),
- le chemin de halage du canal d'Orléans submergé,
- La Loire est remontée dans la Bionne jusqu'au pont de chemin de fer de la rue du Quillard à Chécy.
- 1 maison a été inondée au niveau de son sous-sol.
- 3 maisons étaient menacées d'inondation (à quelques dizaines de centimètres près)



Le niveau de la Loire à l'échelle de la Patache en décembre 2003

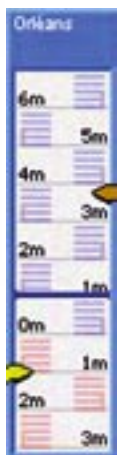


Usine IBM



Une maison avec le sous-sol inondé

COMMENT fonctionne l'ALERTE à Combleux ?



L'alerte officielle est donnée par la préfecture du Loiret au Maire

Selon la procédure du Règlement Départemental d'annonce des Crues, lorsque les prévisions à 2 jours annoncent une atteinte ou un dépassement de la cote de 3m40 à l'échelle de Gien (= 2M30 à l'échelle d'ORLEANS soit un débit de 2 000 m³/s), le préfet prévient les maires par l'intermédiaire des services chargés de la transmission des messages d'alerte (SIDPC, pompiers, gendarmes).

L'alerte au niveau local est donnée par le Maire

Le Maire, en fonction de l'évolution de la situation et des conséquences possibles pour COMBLEUX, répercute l'alerte à la population.

L'alerte vous sera donnée par le Maire par tout moyen approprié :

- Porte voix (Mégaphone),
- Sirènes (de véhicule),
- Radio,
- Porte à porte.

RAPPEL

- La crue peut être annoncée avec 2 jours d'avance.
- Comme en décembre 2003 en situation de crue cévenole brutale, la Loire monte à raison d'environ 1,50 mètres par jour. La décrue est souvent plus rapide.
- La crue de décembre 2003 a atteint 3,75 mètres à l'échelle d'Orléans (5,52 mètres à l'échelle locale de la Patache).

Ces connaissances permettent de se préparer et de réagir efficacement pour limiter les dommages !



L'ALERTE à été **DONNÉE**



INFORMEZ-VOUS POUR CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION.

Notez bien les points suivants, éventuellement, conservez ce document !



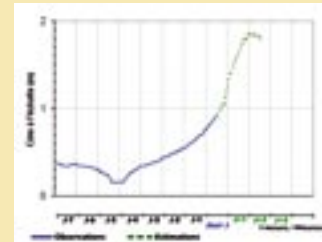
02 38 63 51 88

Répondeur téléphonique du service
d'annonce de crue d'Orléans,
mis à jour une fois par jour vers
12h00.



Radios nationales :

France Inter G.O. : 1852m
France Inter F.M. : 99.2
france Info : 105.5



http://www2.centre.environnement.gouv.fr/cotes_loire/web/niv-loire.asp

02 38 55 11 13

Mairie de Combleux

Radio locale :

France Bleu Orléans : 100.9 FM

SI LA LOIRE DÉPASSE 3,75 MÈTRES À L'ÉCHELLE D'ORLÉANS.



**Fermez portes,
fenêtres,
aérations,
sopiraux.**

**Ne pas prendre
l'ascenseur.**



**Montez dans les
étages avec :**

- eau potables,
- vivres,
- papiers d'identité,
- radio à pile, torche,
- vêtements chauds,
- médicaments.



**Ecoutez la radio
pour connaître
les consignes.**

France Bleu Orléans :
100.9 FM



**Coupez vos
réseaux
(électricité, gaz,
eau potable).**

**Vérifiez
l'amarrage de
vos cuves.**

**Garez les
véhicules.**



**Ne pas
téléphoner
(sauf urgence
absolue).**

**Libérez les
lignes pour les
secours.**



QUE FAIRE ?

! PROTÉGER, DÉPLACER, METTRE HORS D'EAU :

- les objets ayant une valeur sentimentale,
 - les produits polluants (pesticides, engrais, produits d'entretien),
 - l'électroménager,
 - le matériel hi-fi,
 - les tapis,
 - les fauteuils et le canapé s'ils sont tous facilement déplaçables.
- pensez à rentrer vos meubles de jardin, vos poubelles qui risqueraient d'être emportés par le courant, devenant un danger pour vos voisins.

! TENEZ-VOUS PRETS À ÉVACUER LES LIEUX À LA DEMANDE DES AUTORITÉS

Empruntez les routes indiquées par les responsables.

N'essayez jamais de traverser à pied une zone inondée. Le courant pourrait vous emporter ou vous pourriez tomber dans un trou d'eau.

Si vous êtes en voiture, évitez de conduire sur une route inondée, votre véhicule pourrait être emporté par le courant.

! APRES L'INONDATION

Le retour à la normale n'est pas une situation sans risque : Instabilité des constructions, risques sanitaires, électrocution.

AVANT DE REINTEGRER LA MAISON, ATTENDEZ L'AUTORISATION DES AUTORITES.

L'ORGANISATION de la Commune pour faire face à une crise inondation

L'élu délégué aux risques majeurs :

M. Gérard CREUSILLET a été chargé de rédiger ce document.

Il est aussi chargé de tenir à jour le plan de secours communal qui servira à engager et à organiser les opérations localement en cas de crise due à une inondation importante.

Moyens locaux pouvant être mobilisés en cas de crise :

> Moyens humains :

- 4 personnes des services municipaux habitant en zone inondable.
- L'équipe municipale.

> Moyens matériels :

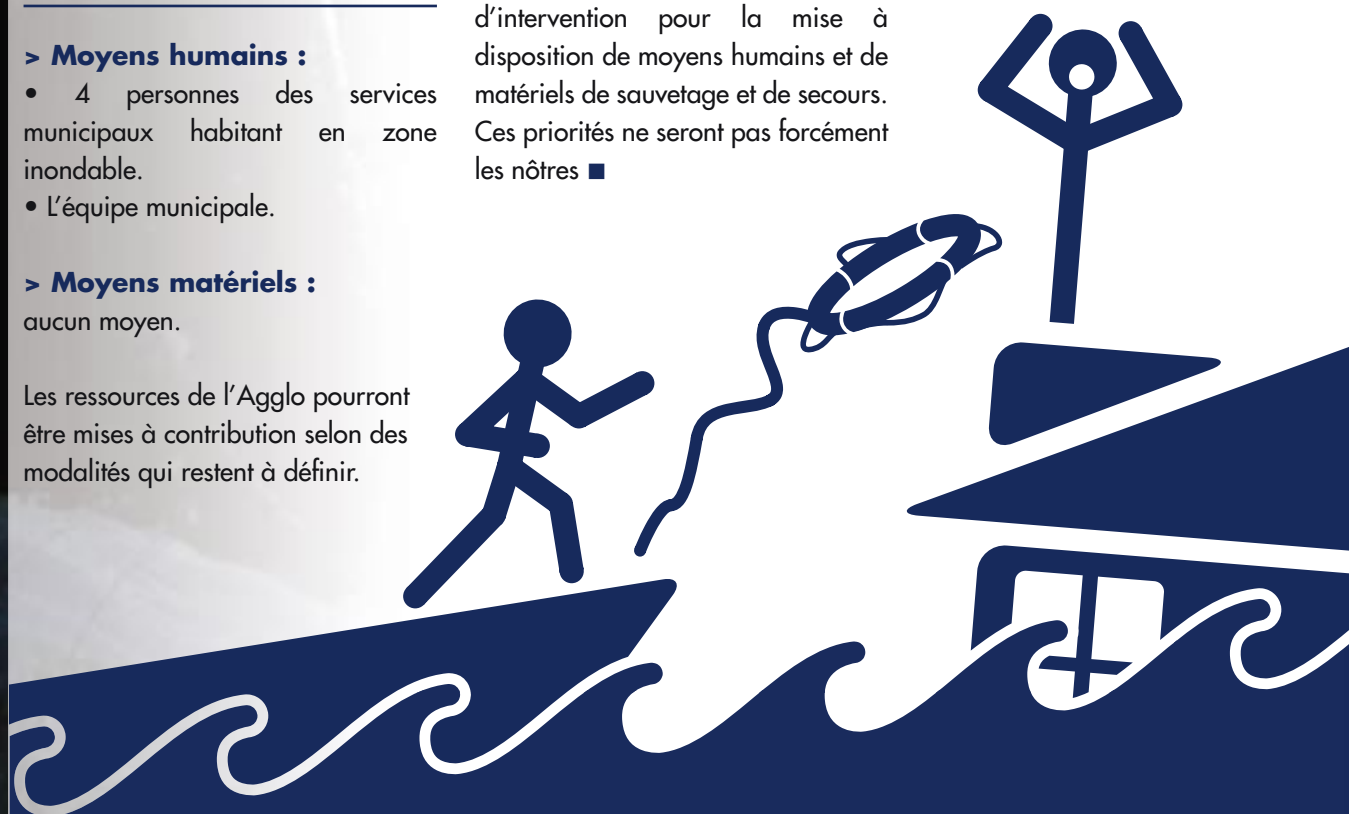
aucun moyen.

Les ressources de l'Agglo pourront être mises à contribution selon des modalités qui restent à définir.

Moyens extérieurs mis à disposition :

Une inondation importante à COMBLEUX, comme celles du 19^{ème} siècle (plus de 8 mètres à l'échelle de Combleux) signifiera que la situation dans le LOIRET sera catastrophique. L'inondation touchera tous les vals. Plus de 80 000 personnes seront inondées dans le département.

Cette situation conduira nécessairement les pouvoirs publics à déclencher des plans d'urgence (ORSEC...) et à établir des priorités d'intervention pour la mise à disposition de moyens humains et de matériels de sauvetage et de secours. Ces priorités ne seront pas forcément les nôtres ■



En cas d'ordre d'évacuation, les lieux d'hébergement et d'accueil donnés par les autorités seront situés hors de la commune.

Ces lieux vous seront communiqués dès le début de la crise.

Plus d'informations

Textes réglementaires :

• Code Général des collectivités territoriales :

- Article L 2212-2-5° (reprise de la loi du 5 avril 1884) : « Le Maire a le soin de prévenir par des précaution convenables et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations..., de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ».

- Article L2212-4 : « en cas de danger grave ou imminent, tels que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L2212-2, le Maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances ». « Il informe d'urgence le représentant de l'état dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites ».

• **Loi n° 87-585 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation des la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.**

• **Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice sur le droit à l'information sur les risques majeurs,...**

• **Loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels.**

Formation des embâcles de la Loire :

« La formation des glaçons ; ARAGO propose une explication de ce fait, lequel semble contraire au bon sens. L'eau se refroidit par la surface, et le dessus en se refroidissant augmente de densité et s'en va au fond. Mais l'eau a son maximum de densité à + 4°. Pour l'eau tranquille des étangs, cette température est celle de l'eau du fond. Pour les rivières en mouvement ce n'est plus cela, et la glace se formera dans les couches à 0° lorsque l'eau rencontre des aspérités : sable, gravier, qui provoquent la naissance des aiguilles de glace. Les mariniers et pêcheurs savent que le dessous des glaces flottantes est incrusté de sable et de gravier, ce qui prouve qu'ils se sont détachés du fond. La formation des glaçons dans les eaux courantes et non dans les mares, étangs et lacs surprend toujours qui l'apprend. Ils ne se forment pas en surface, mais au fond. Cela a été maintes fois constaté, et leur densité : 0,9 les fait se détacher du fond et monter à la surface du fleuve. Il existe une liste d'hivers rigoureux contenant 221 dates, dont 44 de - 396 à + 1000, 68 de 1000 à 1500 et 109 de

1500 à 1858 ». (Ref LA LOIRE CRUES ET EMBACLES de E. GENESLAY aux Nouvelles Editions Latines chapitre VIII pages 89 à 100)

Contacts utiles :

• **Mairie de Combleux**, Pour consulter le Plan de Prévention du Risque d'Inondation et le Dossier Communal Synthétique :

02 38 55 11 13

• **Préfecture du LOIRET**, service de la Protection Civile, Pour les informations sur les plans de secours départementaux, le règlement de l'annonce de crue... :

02 38 81 40 00

• **DIREN Centre**, Pour les informations sur les niveaux de la Loire, les prévisions... :

02 38 49 91 91

• **EP LOIRE**, Pour les informations sur la gestion du barrage de Villerest :

02 38 64 38 38

• **DDE du Loiret**, Pour les informations sur les travaux de renforcement des levées et d'entretien du lit de la Loire :

02 38 52 47 97

Le principe de la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable du PPRI (schéma)

Zone d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle. Contrôler systématiquement l'urbanisation.

